



Coût de réparation qui dépasse le Dépôt de garantie

Par **aitlhoua1u**, le **08/07/2015** à **02:50**

Bonjour, rnJe viens de quitter un studio et le jour des états de lieux le lit escamotable ne veux plus remonter sachant que depuis que je suis dans ce studio je l'ai jamais fait remonter. Maintenant le propriétaire me demande encore de l'argent en disant que les 300 euros de dépôt de garantit ne suffisent pas pour réparer le lit. Sachant que le lit est trop vieux pourquoi je devrais payer tout le montant de réparation tout seul alors que c'est même pas de ma faute si le lit ne remonte plus, il a dépassé la durée de vie. Y a t-il pas une loi qui défend le locataire contre ce genre de chose?rnS'il vous plait aidez moi je sais pas quoi faire.

Par **alterego**, le **08/07/2015** à **04:18**

Bonjour,rnrnPeut-être pour défaut d'entretien surtout si il fonctionnait lorsque vous aviez pris possession du studio.rnrnQue précisait l'état les lieux de l'époque ?rnrnCordialement

Par **aitlhoua1u**, le **08/07/2015** à **04:44**

Bonjour, rnje vous remercie pour votre temps.Sur l'état des lieux de l'époque le lit n'est pas mentionné il y'a juste ouvertures (fenêtres, porte etc..) bon état et à la sortie il a marqué 2 vérins hors service je regrette d'avoir signé sur cela? Le lit est âgé de plus de 10 ansrne je vois que c'est normal qu'à un certain moment il remonte plus.

Par **Lag0**, le **08/07/2015 à 07:14**

Bonjour,
Si le lit n'est pas mentionné sur l'EDL d'entrée, cela signifie qu'il était en parfait état.
Le problème ici va être de faire la part entre usure normale (vétusté) et dégradation de votre part.
Il faudrait se rapprocher, si c'est possible, du fabricant pour connaître la durée de vie de ces vérins.

Par **alterego**, le **08/07/2015 à 09:29**

Bonjour,
C'est aussi mon avis.
Que concernant les deux vérins ? Le lit escamotable ?
Cordialement

Par **aitlhoua1u**, le **08/07/2015 à 10:52**

Bonjour
Je tiens à vous remercier pour vos réponse. J'ai quitté le logement du coup je ne pourrai savoir la marque des verins utilisé mais ils ont l'air vraiment vieux et comme j'ai déjà dit sur 10 mois j'ai jamais essayer de le faire remonter car il est trop lourd. Maintenant je viens de recevoir un autre msg du propriétaire disant que j'ai laisser la kitchinette et le réfrigérateur sale alors que les ai bien nettoyé, en plus de ça il les a vérifié le jour de l'EDL de sortie et il n'a rien mentionné, donc on a pas signé sur celà. Ce que j'ai compris c'est qu'il veut renouveler sont studio trop vieux à ma charge. Que pensez-vous?
Cordialement

Par **Lag0**, le **08/07/2015 à 11:56**

Pour ce qui est du nettoyage, si rien n'est noté dans l'EDL à ce sujet, le bailleur ne peut rien vous réclamer ensuite.